

**Assemblée générale électronique extraordinaire (eAG), vendredi 21 mai 2010, à la veille de l'assemblée générale extraordinaire (AG) à l'occasion de la XXIème Réunion du comité de gestion de METREX, Riga, samedi 29 mai 2010**

---

## **POINT À L'ORDRE DU JOUR**

**Vendredi 21 May 9h - 18h**

### **1 Adoption des changements concernant la taille et de la composition du comité de gestion METREX**

#### **Contexte**

Selon les Statuts d'ASBL (Section 6, Article 14), "Si l'assemblée générale juge que le nombre de ses membres est trop important pour qu'ils soient tous membres du comité de gestion, elle statuera quel sera le nombre adéquats de ces Membres et procédera à leur élection".

Le Président, M. Hannu Penttilä, a mis en place un Groupe de pilotage (GP) composé de collègues de METREX, pour réfléchir à la taille et à la composition du comité de gestion (CG) et pour savoir s'il devrait être modifié. Actuellement, le CG est composé de toutes les aires métropolitaines membres, chacune disposant de pouvoirs de vote. A présent, le Réseau est composé de 46 membres votants, comme le montre l'Annexe en pj.

Le GP s'est réuni à deux occasions à Bruxelles et les Points d'action peuvent être téléchargés à partir du site Web de METREX. Ce groupe de travail a conclu que le CG pourrait être réduit en taille afin de lui permettre de fonctionner plus efficacement dans l'intérêt du Réseau. Le GP a suggéré ce qui suit s'agissant de la composition et de la structure du CG :

Un président élu lors de l'assemblée générale à l'occasion de la conférence biennale de METREX pour un mandat de deux ans, renouvelable.

Deux vice-présidents élus lors de l'assemblée générale à l'occasion de la conférence biennale de METREX pour un mandat de deux ans, renouvelable.

Sept membres du CG élus lors de l'assemblée générale à l'occasion de la conférence biennale de METREX pour un mandat de deux ans, renouvelable.

Un trésorier/commissaire aux comptes nommé par le CG.

Un secrétaire général nommé par le CG.

Total : CG composé de 12 membres, le président disposant d'un droit de vote.

Ceci signifie que le CG constituerait 21% plutôt que 100% des membres de METREX.

## **Recommandation**

Il est recommandé aux Membres METREX que le comité de gestion soit composé du président, de deux vice-présidents et de sept membres, élus en assemblée générale pour un mandat de deux ans, renouvelable, ainsi que d'un trésorier/commissaire aux comptes et d'un secrétaire général, nommés par le comité de gestion.

RR/METREX/Glasgow/10/2/2010